



BERNARD LOISEAU S.A.
Société anonyme au capital de 1.790.125 euros
Siège social :
2 rue d'Argentine
21210 SAULIEU

016 050 023 RCS DIJON

**Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires
lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009**

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

25 juin 2009

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 10 juillet 2009, la société détient 11 391 actions propres, soit 0,80% du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

- 7 719 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;
- 3 672 actions au titre du plan d'option d'achat d'actions.

4) Objectifs du programme de rachat

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à des rachats des actions de la société en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation des actions rachetées;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement réaliser toute opération conforme à la législation en vigueur.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

En application de la loi, la part maximale que BERNARD LOISEAU SA. est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2009 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 143 210 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêté dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 10 juillet 2009 (11 391 soit 0,80% du nombre d'actions composant le capital social), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 131 819 (9,20 % du capital), soit un investissement théorique de 1 977 285 euros sur la base du prix maximum d'achat de 15 € figurant dans la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009, soit jusqu'au 25 décembre 2010.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 18 juin 2008	9 692 / 0,68 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 10 juillet 2009 (en titres + en pourcentage) :	11 391 / 0,80 %
Valeur comptable du portefeuille au 10 juillet 2009	59 821,60 €
Valeur de marché du portefeuille au 10 juillet 2009	57 410,64 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres	15 896 ¹	14 197 ²	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	5,46 €	5,11 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	86 773,27 €	72 479,70 €				

(1) 15 896 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité,

(2) 14 197 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.